

## Nouvelle Réglementation CACES applicable au 01/01/2020

Recommandation Actuelle	Catégorie Actuelle	Validité	Nouvelle Recommandation	Nouvelle catégorie	Validité	AIPR *
<b>R372m Engins de chantier</b>	1 (mini pelle <6t, mini engin <4.5t)	10 ans	<b>R482 Engins de chantier</b>	<b>A</b> (mini engins <6t et tracteurs agricoles <100cv), option télécommande, option porte engin incluse	10 ans	OBLIGATOIRE
<b>R372m Engins de chantier</b>	2 (engin d'extraction à déplacement séquentiel >6t)  /  /	10 ans	<b>R482 Engins de chantier</b>	<b>B1</b> (engin d'extraction à déplacement séquentiel) option télécommande et porte engin  <b>B2</b> (engin de sondage ou de forage à déplacement séquentiel) option télécommande et porte engin  <b>B3</b> (engin rail-route à déplacement séquentiel) option télécommande et porte engin	10 ans	OBLIGATOIRE
<b>R372m Engins de chantier</b>	3 (engin d'extraction à déplacement alternatif)	10 ans	<b>R482 Engins de chantier</b>	<b>C2</b> (engin de réglage à déplacement alternatif >6t) option télécommande et porte engin	10 ans	OBLIGATOIRE
<b>R372m Engins de chantier</b>	4 (engin de chargement à déplacement alternatif >4.5t)	10 ans	<b>R482 Engins de chantier</b>	<b>C1</b> (engin de chargement à déplacement alternatif >6t) option télécommande et porte engin	10 ans	OBLIGATOIRE
<b>R372m Engins de chantier</b>	5 (engin de finition à déplacement lent)	10 ans	<b>R482 Engins de chantier</b>	/	10 ans	OBLIGATOIRE
<b>R372m Engins de</b>	6 (engin de réglage	10 ans	<b>R482 Engins de</b>	<b>C3</b> (engin de nivellement à déplacement	10 ans	OBLIGATOIRE

<b>chantier</b>	à déplacement alternatif)		<b>chantier</b>	alternatif) option télécommande et porte engin		
<b>R372m Engins de chantier</b>	7 (engin de compactage à déplacement alternatif >4.5t)	<b>10 ans</b>	<b>R482 Engins de chantier</b>	<b>D</b> (engin de compactage >6t) option télécommande et porte engin	10 ans	OBLIGATOIRE
<b>R372m Engins de chantier</b>	<b>8</b> (engin de transport ou d'extraction transport dont tracteur agricole >50cv)	<b>10 ans</b>	<b>R482 Engins de chantier</b>	<b>E</b> (engin de transport dont tracteur agricole >100cv et moto basculeur >6t) option télécommande et porte engin	10 ans	OBLIGATOIRE
<b>R372m Engins de chantier</b>	<b>9</b> (engin de manutention)	<b>10 ans</b>	<b>R482 Engins de chantier</b>	<b>F</b> (chariot de manutention tout terrain) option télécommande et porte engin	10 ans	OBLIGATOIRE
<b>R372m Engins de chantier</b>	<b>10</b> (déplacement, chargement, déchargement, transfert sans activité de production, maintenance, essai ou démonstration)	<b>10 ans</b>	<b>R482 Engins de chantier</b>	<b>G</b> (conduite des engins hors production, déplacement/chargement/déchargement sur porte engin des engins de chantier cat A à F sans activité de production, démonstration ou essai) option télécommande, option porte engin incluse	10 ans	OBLIGATOIRE
<b>R389 Chariot élévateur</b>	<b>1</b> (chariot transpalette à conducteur porté et préparateur de commande au sol)	5 ans	<b>R489 Chariot de manutention automoteur à conducteur porté</b>	<b>1A</b> (transpalette à conducteur porté, hauteur de levée < ou = 1.2 m) <b>1B</b> (gerbeur à conducteur porté, hauteur de levée > 1.2m)	5 ans	
<b>R389 Chariot élévateur</b>	<b>2</b> (chariot tracteur ou plateau porteur)	5 ans	<b>R489 Chariot de manutention automoteur à conducteur porté</b>	<b>2A</b> (chariot à plateau porteur, capacité de charge < ou = 2t) <b>2B</b> (chariot tracteur industriels, capacité de traction < ou = 25 t)	5 ans	
<b>R389 Chariot élévateur</b>	<b>3</b> (chariot élévateur en porte à faux de capacité < ou égale à 6t)	5 ans	<b>R489 Chariot de manutention automoteur à conducteur porté</b>	<b>3</b> (chariot élévateur frontaux en porte à faux, capacité nominale < ou = 6t)	5 ans	
<b>R389 Chariot élévateur</b>	<b>4</b> (chariot élévateur en porte à faux de	5 ans	<b>R489 Chariot de manutention</b>	<b>4</b> (chariot élévateur frontaux en porte à faux, capacité nominale > 6t)	5 ans	

	capacité < ou égale à 6t)		<b>automoteur à conducteur porté</b>			
<b>R389 Chariot élévateur</b>	<b>5</b> (chariot élévateur à mât retractable)	5 ans	<b>R489 Chariot de manutention automoteur à conducteur porté</b>	<b>5</b> (chariot élévateur à mât rétractable) <b>6</b> (chariot élévateur à poste de conduite élevable, hauteur de plancher >1.2m)	5 ans	
<b>R389 Chariot élévateur</b>	<b>6</b> (conduite de chariot hors production)	5 ans	<b>R489 Chariot de manutention automoteur à conducteur porté</b>	<b>7</b> (conduite hors production des chariots de toutes les catégories)	5 ans	
<b>R366-367 transpalette conducteur accompagnant</b>	<b>Pas de CACES</b>	5 ans	<b>R485 Chariot de manutention automoteur gerbeur à conducteur accompagnant</b>	<b>1</b> (hauteur de levée mini 1.2m < ou = 2.5m) <b>2</b> (hauteur de levée > 2.5m)	5 ans	
<b>R386 Plateforme élévatrice mobiles de personnes</b>	<b>1A</b> (la translation n'est admise qu'avec la plateforme de travail en position de transport donc repliée, élévation verticale)	5 ans	<b>R486 Plateforme élévatrice mobile de personnel</b>	<b>A</b> (Pemp dont la projection verticale du centre de la surface de la plateforme se trouve toujours à l'intérieur des lignes de renversement, dans toutes les configurations de la plateforme et jusqu'à l'inclinaison maximale du châssis spécifiée par le fabricant, élévation verticale)	5 ans	OBLIGATOIRE
<b>R386 Plateforme élévatrice mobiles de personnes</b>	<b>1B</b> (la translation n'est admise qu'avec la plateforme de travail en position de transport donc repliée, élévation multidirectionnelle)	5 ans	<b>R486 Plateforme élévatrice mobile de personnel</b>	<b>B</b> (toutes les autres pemp, élévation multidirectionnelle)	5 ans	OBLIGATOIRE

<b>R386 Plateforme élévatrice mobiles de personnes</b>	<b>3A</b> (la translation avec la plateforme de travail en position haute peut être commandée par un organe situé sur la plateforme de travail, donc en hauteur, élévation verticale)	5 ans	<b>R486 Plateforme élévatrice mobile de personnel</b>	<b>A</b> (Pemp dont la projection verticale du centre de la surface de la plateforme se trouve toujours à l'intérieur des lignes de renversement, dans toutes les configurations de la plateforme et jusqu'à l'inclinaison maximale du châssis spécifiée par le fabricant, élévation verticale. )	5 ans	OBLIGATOIRE
<b>R386 Plateforme élévatrice mobiles de personnes</b>	<b>3B</b> (la translation avec la plateforme de travail en position haute peut être commandée par un organe situé sur la plateforme de travail, donc en hauteur, élévation multidirectionnelle)	5 ans	<b>R486 Plateforme élévatrice mobile de personnel</b>	<b>B</b> (toutes les autres pemp, élévation multidirectionnelle.	5 ans	OBLIGATOIRE
			<b>R486 Plateforme élévatrice mobile de personnel</b>	<b>C</b> (conduite hors production des PEMP catégories A et B)	5 ans	OBLIGATOIRE
<b>R377m Grue à tour</b>	<b>GMA</b> (grue à montage automatique)	5 ans	<b>R487 Grue à tour</b>	<b>3</b> (grue à montage automatisé)	5 ans	OBLIGATOIRE
<b>R377m Grue à tour</b>	<b>GME</b> (grue à montage par éléments)	5 ans	<b>R487 Grue à tour</b>	<b>1</b> (grue à montage par éléments, à flèche distributrice) <b>2</b> (grue à tour à montage par éléments, à flèche relevable)	5 ans	OBLIGATOIRE
<b>R390 GACV</b>	<b>Option poste fixe et/ou télécommande</b>	5 ans	<b>R490 Grue de chargement</b>	Option télécommande	5 ans	OBLIGATOIRE
<b>R383m Grue mobile</b>	<b>1A</b> (grue à flèche treillis sur porteur)	5 ans	<b>R483 Grue mobile</b>	<b>A</b> (grue mobile à flèche treillis option télécommande, option circulation en charge incluse)	5 ans	OBLIGATOIRE
<b>R383m Grue mobile</b>	<b>1B</b> (grue à flèche	5 ans	<b>R483 Grue mobile</b>	<b>B</b> (grue mobile à flèche télescopique	5 ans	OBLIGATOIRE

	télescopique automotrice ou télescopique sur porteur)			option télécommande et circulation en charge)		
<b>R383m Grue mobile</b>	<b>2A</b> (grue à flèche treillis sur chenille)	5 ans	<b>R483 Grue mobile</b>	<b>A</b> (grue mobile à flèche treillis option télécommande, option circulation en charge incluse)	5 ans	OBLIGATOIRE
<b>R383m Grue mobile</b>	<b>2B</b> (grue à flèche télescopique sur chenille)	5 ans	<b>R483 Grue mobile</b>	<b>B</b> (grue mobile à flèche télescopique option télécommande et circulation en charge)	5 ans	OBLIGATOIRE
<b>R383m Grue mobile</b>	<b>2C</b> (grue à flèche treillis sur rails)	5 ans	<b>R483 Grue mobile</b>	<b>A</b> (grue mobile à flèche treillis option télécommande, option circulation en charge incluse)	5 ans	OBLIGATOIRE
<b>R318-423 Pontier Elingueur</b>	<b>Commande filaire et sans fil</b> Pas de CACES	5 ans	<b>R484 Ponts roulants et portique</b>	<b>1</b> (commande au sol) <b>2</b> (commande en cabine et option commande au sol)	5 ans	

\*AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (3 modules : Opérateur, Encadrant, Concepteur), 1 journée de formation (tests inclus)